

Qui sommes-nous ?

« Un service d'habitat accompagné. »

Un service d'habitat accompagné permet d'assurer la guidance psychosociale, budgétaire ou administrative, au domicile de personnes isolées, couples ou familles qui en font la demande et qui ont besoin de cette guidance pour vivre de façon autonome, jusqu'à ce qu'ils puissent retrouver leur autonomie (Ordonnance CCC, Moniteur Belge du 27/11/2002).

Notre service est gratuit et nous travaillons sur toute la Région Bruxelloise.

Notre association offre une aide aux personnes les plus démunies, plus particulièrement les personnes sans-abri qui souhaitent se réinsérer en logement, mais aussi celles qui nécessitent un besoin d'une aide psychosociale à domicile.

Nous développons également un projet « d'habitat solidaire » qui propose un logement à des personnes qui vivent en rue. Ce projet est reconnu par le Secrétaire d'État au logement de la Région de Bruxelles-Capitale comme projet d'insertion par le logement

Qu'offrons-nous ?

« Un accompagnement social à domicile »

Cet accompagnement se construit avec la personne en partant de ses difficultés, de ses besoins et en tenant compte de ses ressources.

✚ travail à domicile :

Travailler avec la personne dans son milieu de vie nous permet de mieux percevoir les difficultés qu'elle rencontre au quotidien. Nous pouvons dès lors adapter notre intervention et veiller à ce que les priorités soient maintenues sur certains points (par exemple : paiement du loyer, alimentation, entretien du logement, problèmes administratifs, guidance budgétaire, problèmes de solitude, réseau social,..).

✚ Accompagnement dans les démarches :

Un de nos points fort est de pouvoir accompagner la personne qui le souhaite en étant présents lors des différentes démarches de la vie quotidienne.

✚ Coordination/médiation :

Fami-Home peut jouer un rôle de coordinateur au sein du réseau de la personne (social, relationnel, administratif,..) ou un rôle de médiateur en cas de conflit (avec un propriétaire, une administration,..).

Qu'est-ce que l'habitat solidaire ?

« Un projet d'insertion par le logement »

Malgré les dispositifs d'hébergement pour sans-abri, bon nombre d'entre eux demeurent en rue. Les maisons d'accueil et les centres d'urgence ne conviennent pas à tous (règlements intérieurs très stricts, accès interdit aux animaux, horaires et menus imposés, manque d'intimité, etc). Une grande majorité n'a pas accès au logement privé en raison des loyers excessifs, de la méfiance des propriétaires, de la perte des repères et de l'autonomie nécessaire, et ou par crainte de la solitude. Quant aux



logements sociaux, on les sait saturés. Grâce à notre projet, ces personnes ont la possibilité d'accéder directement à un logement décent et abordable, où ils vivent en communauté, mais disposent tout de même d'un espace privé. Ils bénéficient également d'un accompagnement social pour les soutenir dans leur réinsertion. Ce projet est porté par un partenariat d'associations que nous coordonnons¹

¹ « Logement Pour Tous (Agence Immobilière Sociale), « Diogènes » (Travail de rue auprès des sans-abri), « Pierre d'Angle », (Accueil de nuit d'urgence) Et « Fami-Home »

Comment nous aider ?

L'habitat solidaire nécessite des moyens pour le développer d'avantage et ainsi ouvrir de nouvelles maisons qui nous permettraient d'aider plus de personnes actuellement sans logement.

Nous avons besoin de vos dons pour nous aider à accomplir cette mission.



Nous soutenir, c'est soutenir une initiative en faveur des personnes en grande précarité et c'est contribuer à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis.

Merci de nous soutenir en versant vos dons sur le compte de Fami-Home :

IBAN: BE25 3101 0384 7882

Communication : DON

Nous délivrons une attestation fiscale déductible pour tout don à partir de 40€/an

Contact



Fami-Home asbl
Quai du Hainaut, 29 bte 7
1080 Bruxelles



02/512.06.73
02/502.54.94 (fax)



fami_home@yahoo.fr
<http://fami-home.e-monsite.com>



Service d'accompagnement social à domicile

Fami-Home est une A.S.B.L. créée en 1993,
agrée et subsidiée par la
Commission Communautaire Commune
dans le cadre de l'aide aux personnes sans-
abri.

N° d'agrément= CSAD/GAD/005

IBAN: BE25 3101 0384 7882
(déduction fiscale pour tous dons à partir de 40€)